PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

SIXIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT DE 1999

LUNDI 14 JUIN 1999

PRESIDENT	**:**	M. Edward Natapei NIPAKE, Député de Port-Vila
PRESENT	**:**	28 Députés.
ABSENT	**:**	M. James BULE, Député de Ambae M. Esmon SAIMON, Député de Mallicolo M. Jimmy IMBERT, Député de Santo M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo M. Irenée B. LEINGKONE, Député de Ambrym M. Kila LEMAYA, Député d'Epi M. Josiah Tom MERIFAR, Député de Mallicolo M. Iatika Morking STEVEN, Député de Tanna M. Albert RAVUTIA, Député de Santo M. Stanley REGINOLD, Député de Banks M. Serge Vohor RIALUTH, Député de Santo M. Jacques SESE, Député de Ambae M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté M. Barnabas TABI, Député de Pentecôte M. Jonas TABIKURAN, Député de Pentecôte M. John Tari MOLIBARAF, Député de Santo M. Barnabas WILSON, Député de Banks M. Henry YAUKO, Député de Tanna.
SIEGES VACANT	**:**	3

1. Le Président du Parlement constate qu'il manque de quorum c'est -à dire la présence de 2/3 des membres du Parlement conformément aux de l'article 21 (4) de la Constitution. Il reporte la séance au jeudi 17 juin 1999 à 8h30.

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

SIXIEME LEGISLATION

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT DE 1999

JEUDI 17 JUIN 1999

PRESIDENT	**:**	M. Edward Natapei NIPAKE, Député de Port-Vila
PRESENT	**:**	48 Députés
ABSENT	**:**	M. Kila LEMAYA, Député de Epi

1. Le Président ouvre la séance à 9h10.

2. Le Président constate le quorum et suspend à 9h12 pour accueillir le Président de la République.

3. La séance reprend à 9h50.

4. M. Allen NAFUKI, Député des Autres Îles du Sud, dit la prière.

5. Le Président déclare qu'il laissera la Chambre décider comment faire part de la doléance relative à la disposition de deux anciens puis invite le Président de la République.

6. Le Président de la République prononce son allocution (Voir Annexe).

7. Le Président de la République déclare officiellement ouverte la première session ordinaire de 1999.

8. La séance suspendue à 10h10, reprend à 10h35.

9. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, répond à l'allocution présidentielle déclarant qu'il est d'accord sur l'idée du Président de la République selon laquelle l'année 1999 est la dernière année avant le prochain millénaire et qu'on doit

changer de vision avant de l'entamer. Il estime juste que le Chef de l'Etat ait rappelé les principes de moralité à respecter du fait qu'ils figurent dans le préambule de la Constitution nationale et reflètent également les principes de du christianisme. Concernant le PRG, le Chef du gouvernement répond qu'on doit changer notre façon de voir les choses même si cela n'est pas facile mais que c'est le seul moyen de progresser dans notre société d'aujourd'hui. Il ajoute qu'on doit revoir notre système de commerce qui est la création des coopératives qui sont les facteurs de développement et d'amélioration du niveau de vie dans les zones rurales, et rappelle concernant la jeunesse et l'Education qu'il existe une égalité de chance aussi bien pour les francophones que les anglophones. Quant aux catastrophes qu'a connu le Vanuatu le mois dernier, il répond qu'on doit seulement attendre les résultats de la Commission d'enquête.

10. M. Morking STEVEN, Chef de l'Opposition, présente ses propres commentaires déclarant que le Vanuatu est un pays indépendant et qu'il ne doit pas se soumettre aux décisions des autres comme au temps du colonisme. Il ajoute que l'économie du pays n'est pas du tout prospère, qu'il existe un taux de chômage élevé et qu'il y a actuellement une crise financière et économique à Vanuatu.

11. M. Iarris NAUNUN, député de Tanna, fait appel au Règlement Intérieur, et dit que le Chef de l'Opposition devrait répondre à l'allocution présidentielle au lieu de faire une déclaration.

12. M. Iatika Morking STEVEN, Chef de l'Opposition, déclares que le PRG a complètement paralysé l'Education, la Santé et d'autres services de l'Etat et ajoute que la Commission d'enquête mentionnée par le Premier Ministre concernant la disposition de l'appareil de la Compagnie aérienne Vanair et le navire Latua que celle-ci ne résoudra pas les Problèmes qui existent.

13. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, propose que la séance soit suspendue d'une demi-heure en mémoire des députés Walter Lini, Joely Antas, J. Calo et de Josiah Bahavus décédés récemment.

14. M. Iatika Morking STEVEN, Chef de l'Opposition, appuie la motion du Premier Ministre.

15. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, estime que le Secrétariat du parlement devrait fournir une liste complète des députés décédés, car il y en a d'autres qui sont décédés, avant que la séance ne soit suspendue pour une demi-heure en leur mémoire.

16. La motion portant suspension de la séance en mémoire des anciens députés disparus est approuvée à l'unanimité.

17. La séance est suspendue à 11h00, après une minute de silence observée en mémoire des anciens députés décédés, reprend à 14h10.

18. M. Iarris NAUNUN, Député de Tanna, soulève le Règlement Intérieur (RI) pour justifier son absence le 14 juin 1999 selon le Règlement Intérieur.

19. Le Président précise que chaque député a le droit de ne pas venir.

20. M. Jacques SESE, Député de Ambae, lit la liste des Projets de loi à étudier durant cette session.

PROJET DE LOI DE 1999 SUR LES INVESTISSEMENTS DE L'ETRANGER (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

21. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, présente le Projet de loi et en exposant les motifs.

22. M. Iatika Morking STEVEN, Chef de l'Opposition, précise que l'opposition ne rejette pas les principes du Projet de loi mais elle ne fera que s'abstenir. Il craint que cette modification ne défavorise les Vanuatuans au profit des grosses sociétés.

23. M. James BULE, Député de Ambae, reconnaît que la loi cadre a été approuvée par toute la chambre. La modification n'a fait qu'ouvrir plus grande la porte aux gros investisseurs que ne peuvent concurrencer les Vanuatuans car ils n'ont pas de moyens pour constitue des capitaux sociaux significatifs. Il fallait d'abord créer le centre des Affaires Vanuatuans de constituer des sociétés capables de concurrences les sociétés étrangères.

24. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, remercie les intervenants précédents, mais rappelle que ce Projet de loi porte sur les investisseurs de l'étranger et permet de prévoir des cas non prévus par la loi cadre. Il y a trois semaines une société a obtenu la faveur de tribunal pour vendre son affaires sur le marché international ainsi ce Projet de loi permet de prévoir ces cas.

25. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, constate qu'autre fois on s'appuie sur les prétextes environnement pour retarder de six mois des réponses aux demandes. Il faut arrêter ces prétextes pour promouvoir le développement.

26. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, apprécie cette modification car elle lui donne raison sur ses arguments sur le fait de se presser, durant le débat sur la loi cadre. A son avis, il faut aller lentement mais sûrement. Il ne faut pas modifier les lois suite aux décisions du tribunal. Il faut créer des lois selon des logiques bien étudiées et conformes aux réalités du pays. Le fait de modifier sans cesse des lois risque d'engendrer des l'instabilité. Il demande combien d'étrangers ont déjà investi ou pensent investir à Vanuatu.

27. M. Jimmy NICKLAM, Député de Tanna, soutient ce Projet de loi qui permet de couvrir des cas non prévus dans la loi cadre. Il se demande si l'office central a été mis en pleur. A son avis, la chambre a soutenu la loi cadre, elle doit appuyer les modifications. Il ajoute que Vanuatu doit être compétitif face aux pays du Pacifique.

28. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, indique que le conseil a six mois pour approuver toute demande d'investissement. Il ne prétexte pas sur l'environnement pour retarder l'investissement. Le pays n'a pas de législation appropriée sur l'environnement. Il reconnaît avoir dit que la loi cadre a des problèmes d'application. La loi cadre ne prévoyait pas de coentreprises et de partenariat. Ce Projet de loi permet de légaliser certaines pratiques de partenariat surtout dans de secteur du kava. Il demande de répondre à Maxime Carlot au moment des questions orales.

29. Le Projet de loi est approuvé en 1ère lecture par 26 voix et 21 abstentions.

EXAMENS EN COMMISSIONS.

PROJET DE LOI N0….1999 SUR LES INVESTISSEMENTS DE L'ETRANGER.

ARTICLE 1, '**INSERTION DU NOUVEL ARTICLE 1A**'

30. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, estime que tout Vanuatuans le droit de s'associer à quiconque. Il se demande pourquoi faut il légiféra sur cette question. Seuls les étrangers ne peuvent pas s'engager dans des affaires réserver aux Vanuatuans. Il demande au ministre de donner des précisions.

31. La séance, suspendue à 15h00 pour coupure de courant, reprend à 15h20.

32. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, répète son intervention et demande des précisions.

33. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, invite les députés à lire l'article 1 de la loi principale pour mieux comprendre ce Projet de loi. La modification permet aux Vanuatuans de s'associer des étrangers dans les projets plus importants afin d'obtenir des étrangères de l'expertise qu'ils n'ont pas.

34. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, estime que les étrangers ne doivent pas s'associer avec les Vanuatuans dans des affaires réservées aux Vanuatuans.

35. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, précise que les étrangers ne sont pas obligés par cette loi de s'associer aux Vanuatuans. Ce Projet de loi ne fait que permettre aux étrangers de s'engage dans des affaires réservées aux Vanuatuans.

36. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, répète que les étrangers ne doivent pas s'engager dans des affaires réservées aux Vanuatuans.

37. M. Iatika Morking STEVEN, Chef de l'Opposition, demande si la loi sur les Investissements de l'étranger était aussi applicable au niveau des provinces lorsque aucun texte provincial ne régit pas l'investissement étranger.

38. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, répond que cette loi sera applicable dans tout l'archipel de Vanuatu et que tout investisseur étranger qui souhaite investir dans un provincial devra aussi se conformer à cette loi.

39. L'Article 1 est approuvé au vote.

40. L'Article 2, « **MODIFICATION DE L'ARTICLE 2** », est approuvé au vote.

41. L'Article 3, « **MODIFICATION DE L'ARTICLE 3** », est approuvé au vote.

42. L'Article 4, « **MODIFICATION DE L'ARTICLE 6** », est approuvé au vote.

43. L'Article 5, « **MODIFICATION DE L'ARTICLE 7** », est approuvé au vote.

44. L'Article 6, « **MODIFICATION DE L'ARTICLE 8** », est approuvé au vote.

45. L'Article 7, «**INSERTION DE NOUVEAUX ARTICLES** », est approuvé au vote.

ARTICLE 8, '**MODIFICATION DE L'ARTICLE 10**'

46. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, estime que le Conseil d'Investissements Etrangers aura le pouvoir d'accorder des beaux fonciers aux investisseurs étrangers alors qu'il est de la compétence du ministère des Terres et demande les raisons pour lesquelles le ministère des Terres se voit priver de ce pouvoir.

47. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, estime que les propos du député Sopé sont totalement lors du contexte du Projet de loi explique que le C.I.E. n'accordera pas des baux fonciers mais que l'investisseur doit obligatoirement obtenir un bail de terres sur lesquelles il compte investiser pour éviter des conflits une fois que le projet d'investissement est déjà en cours de réalisations de la loi No. 4 de 1983 sur les Baux fonciers et de la loi No. 6 de 1981 sur la Réforme foncière.

48. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, estime que les propriétaires coutumiers ne sont plus protégés cause de cet article 8 parce que les investisseurs étrangers n'auront pas seulement à investir mais ils s'approprieront également les terres des propriétaires coutumiers.

49. M. Vincent BOULEKONE, Ministre de Internal Affaires, dit que le député Sopé ne fait qu'exprimer son inquiétude personnelle et rassure ce dernier disant que le ministère des Terres restera toujours l'autorité compétente en ce qui concerne l'octroi des baux fonciers.

50. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, déclare que tout dépendra du gouvernement qui sera au pouvoir et de l'interprétation qu'il fera des dispositions de cet article 8 e, ce qui concerne l'octroi des baux et insiste que l'article 8 ne prive pas le ministère des Terres de son pouvoir d'octroyer les baux fonciers.

51. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, dit que les dispositions de l'article 8 risquent de faire léser les propriétaires coutumiers de leurs droits en matière foncière.

52. L'Article 8 est approuvé au vote.

53. L'Article 9, « **MODIFICATION DE L'ARTICLE 12** », est approuvé au vote.

ARTICLE 10, '**MODIFICATION DE L'ARTICLE 15**'

54. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, se demande en quoi le Directeur du Service des terres apportera des Conseils techniques.

55. Le Président du Parlement demande si l'Assemblée peut continuer de procéder aux Projet de loi jusqu'à 15h50mn.

56. M. Iatika Morking STEVEN, Chef de l'Opposition, objecte.

57. La séance est levée à 15h00.

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU.

SIXIEME LEGISLATURE

PREMIER SESSION DU PARLEMENT DE 1999

VENDREDI 18 JUIN 1999

PRESIDENT	**:**	. Edward Nipake NATAPEI, Député de Port-Vila
PRESENT	**:**	8 Députés
ABSENT	**:**	Kila LEMAYA, Député de Epi
SIEGE VACANT	**:**	

1. Le Président ouvre la séance à 8h50.

2. M. Esmon SAIMON, Député de Mallicolo.

3. Le Président annonce l'ordre du jour.

DEPOTS DE DOCUMENTS

4. Le Président du Parlement, dépose le rapport du vérificateur général des comptes pour l'exercice de 1998.

5. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, dépose le rapport du service de la Fonction Publique pour l'exercice de 1998.

PROJET DE LOI N0….DE 1999 SUR LES INVESTISSEMENTS DE L'ETRANGER (MODIFICATION)

EXAMEN EN COMMISSION

ARTICLE 10, '**MODIFICATION DE L'ARTICLE 15**'

6. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, constate que cette modification permet d'ajouter des membres au Conseil et de recruter des experts. A son avis l'office n'est plus un bureau Central. Il se demande pourquoi recruter des experts pour étudier la labilité d'un investissement privé où l'état n'a rien à y faire. Il se demande pourquoi nommes à l'office de Directeur des Terres.

7. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, apprécie l'intervention de M. Sopé, est lui demande de se reporter à l'article 4 (et 15). L'expert est indispensable pour permettre à l'Etat de faciliter l'investissement. L'Etat doit étudier sa viabilité. Il cite l'exemple de P. Swanson. Le Directeur des Terres ne fait que fournir des informations pertinentes relatives aux affaires foncières.

8. M. Iatika Morking STEVEN, Chef de l'Opposition, s'étonne de constater l'agent de deux nouveaux conseils pour en avoir six. Il préfère qu'on ajoute un représentant de la Banque de la Réserve. Les personnes en place sont assez compétentes.

9. M. Clément LEO, Ministre des Affaires Etrangères, estime que M. Morgan se tromper il n'y a pas six Conseils, mais six membres. Il appuie par Iarris Naunun propose de passez au vote.

10. La motion est approuvée par 26 voix contre 21.

11. L'Article 10, **« MODIFICATION DE L'ARTICLE 10 »**, est approuvé aux voix.

ARTICLE 11, '**MODIFICATION DE L'ARTICLE 19**'

12. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, demande pourquoi faut-il augmenter le délai de 2 semaines à 1 mois.

13. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, explique que cela permet de recevoir assez de demandes.

14. L'Article 11 est approuvé aux voix.

ARTICLE 12, '**MODIFICATION DE L'ARTICLE 20**'

15. M. Serge Vohor RIALUTH, Député de Santo, demande si ces dispositions ne s'appliquent qu'aux nouvelles sociétés ou aussi à celles existantes.

16. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, précise qu'elles ne s'appliquent qu'aux nouvelles sociétés.

17. M. James BULE, Député de Ambae, demande si 14 jours suffisent pour obtenir toute information nécessaire et respecter toute condition imposée.

18. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, explique que les 14 jours suffisent pour obtenir des informations pertinentes. L'office à le pouvoir de prolonger la période pour étudier la demande.

19. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, estime que ces dispositions sont inutiles car elles risquent d'alourdir la bureaucratie et l'inefficacité que veut combattre le PRG.

20. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, estime au contraire que ces dispositions permettent de la transparence.

21. M. Jimmy NICKLAM, Député de Tanna, constate que les anciennes dispositions ont prouvés leurs limites, ces nouvelles permettent d'obtenir des informations pertinentes. Appuyé par Iarris Naunun, il propose de passer au vote.

22. La motion est approuvée par 26 voix et contre 21.

23. L'Article 12 est approuvé au vote.

24. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, soulève le Règlement Intérieur pour protester contre le fait de poser sans cesse des motions pour arrêter le débat.

ARTICLE 13, '**MODIFICATION DE L'ARTICLE 21**'

25. M. Iarris NAUNUN, Député de Tanna, soulève le Règlement Intérieur, pour protester contre des répétitions inutiles.

26. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, demande quelles sont les fonctions du Comité de sélection. Il craint qu'en ajoute trop de bureaux centraux à la place d'un seul initialement prévu.

27. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, estime que c'est une modification de l'article 21 de la loi cadre.

28. M. James BULE, Député de Ambae, craint que ce système ne favorise des partis pris.

29. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, l'assure que les membres choisiront la personne qualifiée selon ses compétences.

30. M. Serge Vohor RIALUTH, Député de Santo, demande si ce poste était donné à quiconque (étranger et citoyen. Le recrutement sera ouvert ou non.

31. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, l'assure qu'un citoyen occupe actuellement ce poste.

32. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, demande pourquoi remplacer le Comité de sélection par des membres de l'office.

33. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, précise que c'est une méthode normalisée, cela se passe par roulement.

34. L'Article 13 est approuvé au vote.

35. L'Article 14, « **INSERTION D'UN NOUVEL ARTICLE** », est approuvé au vote.

36. M. Jean Alain MAHE, Député de Santo, estime que les étrangers ne doivent pas s'engager dans les affaires du lava. On risque de dominer le marché et l'industrie de ce produit.

ARTICLE 15, '**MODIFICATION DE L'ANNEXE 1**'

37. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, prend en compte ces craintes mais précise que l'interdiction aux étrangers a fait perdre des recettes publiques. Les locaux ont toujours besoins du savoir faire des étrangers. Les étrangers ne peuvent planter du kava.

38. M. Silas HAKWA, Député de Ambae, déclare ses intérêts puis demande comment les étrangers s'engagent dans l'industrie du transport et la transformation et la commercialisation du kava. A son avis seuls le coprah et cacao sont qualifiés pour l'exportation.

39. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, précise que l'étranger doit investir au moins 5 millions de vatu pour entrer dans les affaires du kava. Quant au transport, transformations et commercialisation, les étrangers s'engagent dans les domaines techniques.

40. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, déclare ses intérêts. Quant à l'exploitation du bois, l'Etat a interdit de grands investissements au profit de petits exploitants. Mais les petits exploitants de vais volants sont très nombreux. On risque d'ouvrir et aggraver l'exploitation du bois au lieu de protéger cette industrie.

41. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, précise que tout exploitant doit avoir des terrains, respecter le code de déontologie et avoir du bois exploitable. Cette modification suite un sommet des représentants provinciaux à ces sujets.

42. M. Jean Alain MAHE, Député de Santo, indique que la société PRV a planté environ 40 ha de kava. On risque de trouver des prétextes pour sauvegarder les intérêts de grosses sociétés au détriment des Vanuatuans.

43. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, rappelle que la PRV est une grosse société Vanuatuanne qui pourra exporter du Kava grâce à cette loi. Alors qu'au paravant elle ne le pouvait pas avec la loi cadre.

44. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, estime que le gouvernement devrait accorder le droit exclusif d'exportation du kava aux Vanuatuans et éviter de l'accorder aux étrangers. Il ajoute que les Vanuatuans devraient eux-mêmes construire l'économie du pays, et cela dans l'intérêt de la Nation.

45. M. Vincent BOULEKONE, Ministre des Affaires Intérieur, estime qu'il existe d'autres produits tels que le bois de *'tamanu'* de base dont le prix est aussi bon que celui du kava mais qu'il existe un problème de marketing.

46. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, fait appel au R.I. et rappelle que le bois de *'tamanu'* dont parle M. Vincent Boulekone est le bois de l'arbre habituellement nommé *'Nambangura'*.

47. M. Vincent BOULEKONE, Ministre des Affaires Intérieur, insiste que le marketing soit très prisé à Vanuatu et que l'opposition au droit d'exprimer son avis concernant le marché dudit produit.

48. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, estima que l'article 15 concerne le kava est un produit de base très prisé à Vanuatu et que l'opposition a le droit d'exprimer son avis concernant le marché dudit produit.

49. La motion de vote immédiat de l'article 15 est approuvé par 26 voix contre 19.

50. L'Article 15 est approve au vote.

ARTICLE 16, '**MODIFICATION DE L'ANNEXE 1**'

51. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, déclare que les dispositions de l'article 16 supprime trop d'occupations réservées que les Vanuatuans peuvent occuper et demande à quoi sert le ministère du Développement de Entreprises Vanuatuanes qui est censé aider les Vanuatuans à se lancer dans les affaires.

52. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, dit qu'après 19 ans d'économie protectionniste le pays ne peut pas s'en sortir et que maintenant il nous faut une économie libérale d'où l'intérêt de créer des entreprises en participation (Joint Venture.

53. M. Sela MOLISA, Ministre des Finances, estime que les occupations réservées ne sont pas supprimées mais qu'elles sont justes classées par ordre alphabétique. Il ajoute que seule l'industrie des transports maritimes peut être autorisée aux étrangers dans le but de mieux desseruin les îles éloignées de l'archipel. Il déclare également que le Vanuatu doit pratiquer une économie ouverte conformément au souhaite des Vanuatuans qui a été exprimé lors d'une consultation qui a en lieu au Club Vanuatu.

54. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, fait appel au Règlement Intérieur et dit que le ministre des Finances s'éloigne trop du contexte de l'article 16.

55. M. Sela MOLISA, Ministre des Finances, répond qu'en parle de l'économie et estime qu'il est important de traiter ou de corner les problèmes réels qui affectent l'économie du pays aujourd'hui.

56. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, déclare que les Vanuatuans n'ont pas besoin d'argent d'étrangers pour exporter du kava.

57. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, dit que les propos de Maxime Carlot sont hors du contexte de l'article 16.

58. L'Article 16 est approuvé au vote.

59. L'Article 17, « **APPLICATION** », est approuvé au vote.

60. L'Article 18, « **ENTREE EN VIGUEUR** », est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

61. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, et d'Industrie remercie les députés pour leurs commentaires et propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.

62. La motion portant approbation finale du Projet de la loi est adopté par 26 voix avec 20 abstentions.

63. M. Jacques SESE, Chef du Groupe majoritaire, annonce le prochain Projet de loi à débattre au Projet de loi No. de 1999 relative aux Ports (Modification).

64. La séance est suspendue à 10h35, reprend à 14h10.

QUESTIONS ORALES

65. M. Jean Alain MAHE, Député de Santo, demande si le gouvernement a trouvé un bailleur fonds pour entreprendre l'adduction de Fanafo.

66. M. John Morrison WILLIE, Ministre des Ressources Naturelle, répond qu'il faut du temps trouver des fonds et bailleurs. Le gouvernement en a trouvé pour des projets hydrauliques de Torba, Mallicolo qui seront financés par le Japon. Il n'on a pas encore trouvé pour le projet de Fanafo.

67. M. Amos TITONGOA, Député de Emaé, demande si le gouvernement prévoit de réparer les routes de toue l'île d'Emaé, routes nationales provinciales.

68. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, répond que les routes nationales sont construites et entretenues par l'Etat. Certaines routes relèvent des provinces et municipales. Le cas d'Emaé est compliqué car la route principale touche tous les villages.

69. M. Jonas TABIKURAN, Député de Pentecôte, demande si le gouvernement va augmenter le SMIG. Il demande en outre où en est l'étape de réparation des routes à Pentecôte.

70. M. Vincent BOULEKONE, Député de Pentecôte, Ministre des Affaires Intérieur, répond que le smig n'a pas changé depuis longtemps. Il reconnaît qu'il faut réviser le niveau du smig. Le gouvernement prévoit de nommer un Conseil qui doit recommandes au gouvernement les décisions à prendre. Il pense qu'il est bon de fixer le smig en fonction des métiers et de la nature de métiers.

71. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, réponds, sur les routes de Pentecôte, qu'il plant sans arrêt et l'état des routes se détériore gravement. Le TP entreprendront les réparations. Le gouvernement va lancer des appels d'offre pour que l'entretien des routes soit confié aux sociétés privées.

72. M. Foster RAKOM, Député d'Efaté, demande quand le gouvernement va résoudre le problème du sur vol du village de Mélé par des avions atterrissant Bauerfield. Les risques d'accidents sont énormes. Il demande si le gouvernement prévoit de réparer la route conduisant à Mélé.

73. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, répond que le gouvernement a étudié les questions du prolongement de l'aéroport un nouvel aéroport coûtera trop cher (environ à 100 M$. On améliorera l'actuel aéroport tout en étudiant les solutions substitutives pour transfert.

74. M. Esmon SAIMON, Député de Mallicolo, demande si l'aéroport de South West Bay sera effectivement rénové par ADB. Il demande en outre si le prix du kava va remonter à 1 000 ou 2 000vt.

75. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, répond que des bailleurs de l'Union européenne, de ADB désirent rénover des aéroports mais il ignore si South West Bay est pris en compte. On améliorera des aéroports de Tanna Santo, Norsup pour recevoir le Dash 8. Il ne peut pas affirmer si South West Bay sera inclus.

76. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, répond en outre que le Projet de loi sur la modification permet justement de négocier le prix. Il affirme que 48 projets ont été prévus. Aust. 18, France 6, USA 2, Italy 3, N.C.1, Taiwan 2, Chine 8, GB 3, Allemagne 2, Japon 1, Tahiti 2. Par province et région, il mentionne Port-Vila, Shefa, Penema, Luganville. Par secteur il précise :

5 l'agriculture	Vt 2b 362m
1 la forêt	Vt 6m
4 la Bêche	Vt 125
6 Projets de tourisme	Vt 257m
5 l'industrie de tourisme fabrication	Vt 465m
27 Divers	Vt 1b.169m.

Ce rapport sera publié au J.O. que peuvent obtenir les députés au Bureau de l'Attorney général.

77. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, demande combien de projets sont déjà exécutés, et combien d'emplois sont crées.

78. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, répond que le document public précise combien des projets sont exécutés et ceux prévues.

79. M. Jimmy NICKLAM, Député Tanna, rappelle que durant l'étude du projet de loi sur le TVA, le gouvernement a assuré les députés que le prix du riz n'augmenterait pas, mais malheureusement le prix d'un sac de 25kg atteint 4 000 vt à Aneytum. Il aimerait connaître les raisons justifiant ce prix élevé. Il demande si vu la baisse des taxes indirectes et patentes réduisant les recettes des provinces, le gouvernement.

80. M. Sela MOLISA, Ministre des Finances, reconnaît que le prix de riz à Aneytum est de 4 000 vt. Il ne peut dire pourquoi le prix y est si élevé. Le Bureau de la TVA n'a pas assez de personnel bien formé pour aller faire des vérifications à

dans des îles. A son avis, les propriétaires des navires profitent de la situation de la TVA pour augmenter leur profit. Les propriétaires des navires profitent de la situation de la TVA pour se faire de l'argent. Il indique en outre que les subventions de l'Etat permettront de réduire le fardeau financer des provinces.

81. M. Vincent BOULEKONE, Ministre des Affaires Intérieurs, précise que la répartîtes des subventions ne suit pas encore des règles bien établies mais le gouvernement maintiendra le système actuel jusqu'à nouvel ordre.

82. M. Jimmy IMBERT, Député de Santo, demande quand débuteront les travaux de réparation des routes de Big Bay.

83. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, précise que les TP ne présentent que les routes alors que la part sera construite avec l'aide de l'ADB.

84. M. Wilson RAYARU, Député de Port-Vila, demande combien a rapporté la TVA aux recettes de l'exercice actuel. Il demande en outre où en est l'affaire des gardes mobiles en grèves.

85. M. Sela MOLISA, Ministre des Finances, répond que l'objectif des recettes de la TVA sera atteint, vu ce qu'elle a rapporté au cours des mois précédents.

86. M. Vincent BOULEKONE, Ministre des Affaires Intérieurs, répond en outre que l'affaire de la grève des gardes mobiles est au tribunal et il y a des négociations en cours.

87. M. James BULE, Député de Ambae, demande qu'advient-il des arriérés des pêcheurs de la SPFC.

88. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, répond que cette affaire est liée à la SPFC qui est encours de liquidation. La vente des actifs permet de régler les arriérés.

DECLARATION DES DEPUTES

89. M. Paul Ren TARI, Député de Maevo, fait une déclaration sur l'indemnisation des policiers ayant participé à l'arrêt de la rébellion de 1980.

90. M. Jean Alain MAHE, Député de Santo, prononce une déclaration relative à l'affaire de la société SPFC. (Voir annexe.

91. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, prononce une déclaration relative à la question du traitement des pêcheurs. (Voir annexe)

92. M. Iarris NAUNU, Député de Tanna, rappelle le Règlement Intérieur pour protester contre la répétition.

93. Le Président rappelle qu'il n'y a pas de répétions.

94. M. Willie JIMMY, Ministre du Commerce, rappelle Règlement Intérieur que les déclarations doivent être écrites.

95. Le Président précise que le Règlement Intérieur ne précise pas si les déclarations doivent écrites.

96. **La Première Session Ordinaire est levée à 15h25**.